

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 JUILLET 2021**

**DELIBERATION N°2021.00294**

**PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DE LA GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE AU PROJET : REQUALIFICATION DES EXTERIEURS « CRET DE L'ŒILLET » - AVENANT A LA CONVENTION**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 02 juillet 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 56

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 62

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 21 juillet 2021**

**VIA DOTELEC - iXBus**

93 02-042-24620770-20210705-02021002940

DATE D'APPHICACON: 21 juillet 2021

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY,  
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. David FARA,  
M. Denis LAURENT, M. Gilles PERACHE

**Secrétaire de Séance :**

Mme Nora BERROUKECHE

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 JUILLET 2021**

### **PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DE LA GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE AU PROJET : REQUALIFICATION DES EXTERIEURS « CRET DE L'ŒILLET » - AVENANT A LA CONVENTION**

Le Bureau, réuni en séance le 16 mai 2019, a validé une participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 21 000 € sur un montant total de dépenses de 82 500 € pour l'opération suivante : Requalification des extérieurs « Crêt de l'Oeillet ».

Pour cette opération, une convention a été signée par Saint-Etienne Métropole avec Gier Pilat Habitat. Cette convention qui a été notifiée le 16 juillet 2019 précise notamment les modalités de versement de la participation financière accordée.

L'article 5 de ladite convention stipule que le délai de début d'opération est de 12 mois et que le délai de fin d'opération est de 24 mois à compter de sa notification.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, Gier Pilat Habitat, Métropole Habitat Saint-Etienne, Ondaine Habitat et l'OPH de Firminy ont fusionné pour devenir Habitat et Métropole.

L'OPH Habitat et Métropole a informé Saint-Etienne Métropole par un courrier en date du 24 février 2021 qu'il souhaitait obtenir un délai supplémentaire de 12 mois pour fournir l'ensemble des pièces et justificatifs pour l'obtention du solde de la subvention, soit le 16 juillet 2021. L'opération est en cours d'achèvement mais les travaux ont dû être suspendus en raison de la crise sanitaire liée au covid19.

L'objet du présent rapport est de valider la signature d'un avenant modifiant l'article 5 de la convention initiale et permettant à Habitat et Métropole de solder l'opération dans un délai de trois ans à compter de la date de notification de la convention initiale.

Le projet de convention est joint au présent rapport.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'avenant modifiant l'article 5 de la convention initiale relative à l'opération : Requalification des extérieurs « Crêt de l'Oeillet » ;**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant à la convention financière correspondante.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**